

cardinaux Camille Mazella, évêque de Préneste, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, et Lucide-Marie Parocchi, évêque de Porto et de Sainte-Ruffine, rapporteur de la cause, ainsi que Jean-Baptiste Lugari, promoteur de la Sainte Foi, et moi-même soussigné, secrétaire, et, en leur présence, a déclaré solennellement qu' « il résulte des deux miracles proposés », à savoir du premier « que le jeune Léopold Tayac a été instantanément et parfaitement guéri d'une très grave pneumonie alors que l'état du cerveau présentait les symptômes prochains de la mort », et du second, « que le frère Néthelme, de l'Institut des écoles chrétiennes, a été instantanément et parfaitement guéri d'une paraplégie chronique transverse lombaire, ainsi que d'ulcères aux jambes. »

Le Souverain Pontife a ordonné que ce décret fût publié et enregistré dans les actes de la Sacrée Congrégation des Rites, le 30 avril 1899.

Le cardinal MAZELLA,

Evêque de Préneste, préfet de la S. Congrégation des Rites.

DIOMÈDE PANICI,

Secrétaire de la S. Congrégation des Rites.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — La médaille annuelle du pontificat, qu'il est d'usage de frapper et de distribuer à la Saint-Pierre, vient d'être présentée au Souverain-Pontife par S. Em. le cardinal Mocenni, en sa qualité d'administrateur des Palais apostoliques. Frappée à l'effigie de Léon XIII, avec l'inscription commémorative de l'année de pontificat qui a commencé le 3 mars 1899 : *Leo. XIII. Pont. Max. An. XXII*, sa mé-